

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
HERAULT
ARRONDISSEMENT
LODEVE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 21 Décembre 2017
Commune de
PAULHAN N° 2017/12/06

Date de la convocation	12 / 12/ 2017
	<u>Votes : 26</u>
Présents : 21	Pour : 22
Absents : 01	Contre : 1
Représentés : 05	Abstention : 3

L'an deux mille dix sept et le vingt et un décembre,
Le Conseil Municipal de la Commune de Paulhan s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, à dix huit heures trente sous la présidence de Claude VALERO, et après convocations régulièrement faites à domicile.

Etaient présents : MM. VALERO Claude, ALAMBERT Elie, ALEIX Bertrand, ARNAUD Pierrette, ARNAUD Raymond, BALLESTER Christian, BIROUSTE Pascal, BONSIGNORI Vincent, DJUROVIC Aleksandra, ENGELVIN Gérard, GASC Georges, GASPARD Chantal, GAVINET Isabelle, GUERIN Audrey, HEREDIA Fabienne, JAM Thierry, JAURION Léon, RICARD Christine, ROYON Sophie, SEBASTIAN David, WEHRMEIJER Patricia.

Etait absente : Mme BORGNAT Géraldine,

Procurations :

- Mme AMMARI Hanane à Mme WEHRMEIJER Patricia
- Mme BOUISSON Mylène à Mr ALEIX Bertrand
- Mme L'HOTE Valérie à Mr JAM Thierry
- Mr ROIG José à Mme DJUROVIC Aleksandra
- Mr DUPONT Laurent à Mme HEREDIA Fabienne

Objet : Approbation du protocole financier de transfert des compétences eau et assainissement à la Communauté de Communes du Clermontois

Accusé de réception en préfecture
034-213401946-20171221-2017-12-06-DE
Date de télétransmission : 02/01/2018
Date de réception préfecture : 02/01/2018

Monsieur le Maire indique que le travail des différents comités techniques, réunis afin de déterminer les modalités de transfert des compétences eau et assainissement à la Communauté de Communes du Clermontais ont acté des décisions qui ont un impact sur la comptabilité des communes et de la Communauté de Communes.

Aussi, afin de clarifier les écritures comptables à établir pour les communes qui vont clôturer leurs budgets 2017 et celles pour la Communauté qui démarre le budget 2018, une réunion de travail a été organisée en présence du Trésorier de Clermont l'Hérault et de l'ensemble des communes et de leur secrétaire ou directeur(rice) de mairie.

A ce titre, Monsieur le Maire propose un protocole financier de transfert des compétences eau et assainissement à la Communauté de Communes du Clermontais. Il précise que ce protocole a d'ores et déjà été approuvé à la majorité par le conseil communautaire lors de sa séance du 7 novembre 2017.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré, par
22 voix Pour, 1 voix Contre, 3 Abstentions,

- Approuve le protocole financier de transfert des compétences eau et assainissement à la Communauté de Communes du Clermontais,
- Autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué, à accomplir toutes les démarches administratives relatives à ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an que susdits.

Le Maire
C. VALERO



Le Maire :

-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

Affiché le :

Transmis au représentant de l'Etat le :

Accusé de réception en préfecture
034-213401946-20171221-2017-12-06-DE
Date de télétransmission : 02/01/2018
Date de réception préfecture : 02/01/2018